

Quantité et qualité des plaisirs chez Bentham

Le jugement de J. S. Mill est-il exact ?

Marie-Laure Leroy



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/180>

DOI : [10.4000/etudes-benthamiennes.180](https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.180)

ISBN : 978-2-8218-0296-4

ISSN : 1760-7507

Éditeur

Centre Bentham

Référence électronique

Marie-Laure Leroy, « Quantité et qualité des plaisirs chez Bentham », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 4 | 2008, mis en ligne le 01 février 2008, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/180> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.180>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Droits réservés

Quantité et qualité des plaisirs chez Bentham

Le jugement de J. S. Mill est-il exact ?

Marie-Laure Leroy

- 1 John Stuart Mill, élevé par son père selon les préceptes de Bentham, a aussi été son plus célèbre critique. Tout en admirant la capacité réformatrice et subversive de sa pensée¹, ainsi que la rigueur de sa méthode analytique², le jeune Mill reproche à son maître son simplisme en matière psychologique, les lacunes dans son inventaire des plaisirs et des douleurs, ainsi que son optique uniquement quantitative en matière d'estimation des satisfactions. Selon lui, cette psychologie pauvre donne lieu à une éthique trop minimale pour diriger la conscience et pour favoriser l'élévation morale, et induit une politique peu ambitieuse, se limitant à la gestion des aspects matériels de l'existence³.
- 2 Cette pensée limitée serait celle d'un homme « incapable de tirer un bénéfice des lumières d'autrui »⁴, qui « ne voyait en conséquence de l'homme que ce que le vulgaire peut en apercevoir »⁵. Le caractère réducteur de sa pensée, allié à une théorie politique démocratique, mènerait à « universaliser et rendre perpétuel un type étroit et médiocre d'humanité et détruire toute influence qui puisse aller dans le sens d'une amélioration ultérieure de la nature morale et intellectuelle de l'homme »⁶. Au fond, l'utilitarisme de Bentham risquerait d'amener le despotisme de l'opinion publique⁷. De plus, s'il s'avère que Bentham conçoit le bonheur comme un simple agrégat dont la composition est indifférente, alors tout plaisir se négocie et peut par exemple s'échanger contre une somme d'argent. Dans ces conditions, on peut imaginer que les droits eux-mêmes puissent faire l'objet d'une transaction, ce qui dissoudrait les droits fondamentaux dans le calcul des intérêts. La théorie des plaisirs engendrerait un système politique indifférent aux aspirations effectives des individus et la démarche utilitariste serait lourde de dangers pour le respect de la personne humaine.
- 3 Afin d'évaluer la pertinence de l'analyse de J. S. Mill, nous examinerons trois aspects de la théorie de Bentham, qui mettent en jeu la relation entre quantité et qualité des plaisirs et des douleurs : avant tout, il faudra se demander si sa typologie des plaisirs est réellement indigente, puis examiner s'il concevait réellement le bonheur comme un

agrégat de plaisirs substituables les uns aux autres, pour finir par étudier la signification de sa célèbre remarque sur les mérites respectifs de la poésie et des jeux d'adresse.

1. La typologie des plaisirs et des douleurs

- 4 Le simple fait qu'une liste des douleurs et des plaisirs simples figure dans l'*Introduction aux principes de la morale et de la législation*⁸ suffit pour établir que Bentham était attentif aux distinctions qualitatives qu'on pouvait faire entre eux. Susceptibles de multiples combinaisons, ils peuvent former des plaisirs et des douleurs complexes. À la lecture d'un tel inventaire, on s'étonne de ce que John Stuart Mill ait pu reprocher à Bentham de ne s'être intéressé qu'aux problèmes quantitatifs⁹ :

Il semble que les divers plaisirs simples dont la nature humaine est susceptible soient les suivants : 1. Les plaisirs des sens. 2. Les plaisirs de richesse. 3. Les plaisirs de compétence. 4. Les plaisirs de la bonne entente. 5. Les plaisirs de renommée. 6. Les plaisirs du pouvoir. 7. Les plaisirs de piété. 8. Les plaisirs de bienveillance. 9. Les plaisirs de malveillance. 10. Les plaisirs de mémoire. 11. Les plaisirs d'imagination. 12. Les plaisirs d'attente. 13. Les plaisirs dépendant de l'association. 14. Les plaisirs de soulagement.¹⁰

Il semble que les divers douleurs simples soient les suivantes : 1. Les douleurs de privation. 2. Les douleurs des sens. 3. Les douleurs de maladresse. 4. Les douleurs de discorde. 5. Les douleurs de mauvaise réputation. 6. Les douleurs de piété. 7. Les douleurs de bienveillance. 8. Les douleurs de malveillance. 9. Les douleurs de mémoire. 10. Les douleurs d'imagination. 11. Les douleurs d'attente. 12. Les douleurs dépendant de l'association.¹¹

- 5 En distinguant les perceptions physiques et psychologiques, Bentham ne réduit pas l'homme à un être qui se laisserait totalement gouverner par la recherche des plaisirs sensuels, mais prend en compte les satisfactions et les frustrations d'ordre mental, ou moral¹². S'il ignorait totalement notre propension à souffrir psychologiquement, son hédonisme aurait des conséquences politiques désastreuses : il pourrait autoriser les gouvernants à traiter les hommes comme des bêtes brutes, ce qui entraînerait des formes d'oppression abominables, puisque les dirigeants pourraient faire fi des aspirations et des peines de l'esprit pour se préoccuper exclusivement de l'aspect matériel de l'existence. Au contraire, Bentham analyse les plaisirs de l'imagination, de l'espérance, de la sociabilité, et ce bien plus méticuleusement que les sensations physiques, manifestant un certain génie descriptif auquel Mill a rendu hommage¹³.
- 6 Mais l'éloge de Mill ne concerne que la méthode de Bentham, non ses résultats. C'est précisément la partie psychologique du travail de son maître qu'il trouve pauvre, simpliste et discutable. Effectivement, on peut se demander si l'entreprise d'observation du plaisir et de la douleur n'est pas vouée à l'échec pour des raisons épistémologiques, dont la principale est l'impossibilité d'accéder directement à l'objet d'étude, sauf à se limiter à ses propres sensations, au risque d'ignorer l'existence des satisfactions ou des souffrances qu'on ne ressent pas. Ce problème sous-tend les reproches que Mill adresse à la psychologie de son prédécesseur. Il voit en lui un penseur puissant, qui a été très loin dans la direction dans laquelle il s'est engagé, mais qui n'a pas su voir que d'autres systèmes de pensée que le sien étaient possibles¹⁴. En somme, Bentham est admirablement cohérent mais borné : « Une imagination déficiente l'a privé de cette faculté qui permet à un esprit d'en comprendre un autre, différent de lui, et de se projeter dans ses sentiments¹⁵ ». Ainsi, « la connaissance que

Bentham avait de la nature humaine » témoigne « d'un genre d'empirisme qui ne repose que sur peu d'expérience¹⁶ ».

- 7 La pauvreté sentimentale de la vie personnelle de Bentham, l'absence de traumatismes importants, lui ont fait garder toute sa vie « la fraîcheur de l'enfance »¹⁷. Il semble donc que sa typologie des plaisirs ne reflète qu'une vision très incomplète de l'esprit humain. On peut dès lors s'inquiéter des conséquences de ces lacunes pour la philosophie de l'action qui en découle. Quelle peut être la valeur d'une pratique fondée sur une théorie déficiente ? Un législateur doté d'une vision simpliste et donc faussée des hommes est-il qualifié pour s'acquitter d'une tâche aussi ambitieuse que celle de promouvoir leur bonheur ? Dès l'abord, le projet hédoniste semble voué à l'échec : l'éthique de Bentham « néglige l'existence de pratiquement la moitié des états mentaux dont les hommes sont susceptibles, en particulier tous ceux qui ont directement pour objet l'esprit lui-même¹⁸.
- 8 Le verdict implacable du disciple est-il cependant exact ? L'essentiel de sa critique consiste à affirmer que Bentham se limite à « traiter le point de vue moral sur nos actions et notre caractère, le plus important sans conteste et celui par lequel il faut commencer, comme le seul possible »¹⁹, ce qui a contribué à « le placer à l'opposé des sentiments ordinaires de l'humanité et à donner à sa philosophie ces aspects froids, mécaniques et revêches qui rentrent dans l'idée populaire qu'on se fait d'un *Benthamite* »²⁰.
- 9 Or, Mill invite à prendre en compte non seulement l'aspect moral mais aussi la dimension esthétique et affective de la psychologie humaine. Selon lui, s'il est arrivé que Bentham en parle, il n'en a cependant pas compris la portée²¹ et cette absence de sensibilité engendre chez lui une vision bornée du monde²². Ainsi, l'essentiel de la critique de Mill consiste à regretter que Bentham n'ait pas su voir le lien entre l'esthétique et la morale. Néanmoins, il n'est pas certain que ce prétendu manque de perspicacité concernant certaines parties de la psychologie humaine soit de nature à rendre caduc son projet moral et politique.
- 10 Il semble plutôt que la critique de Mill révèle une difficulté fondamentale liée au projet de confection d'une table exhaustive des plaisirs. Étant donné que Bentham admet l'existence d'un nombre fini de plaisirs simples, on peut toujours lui reprocher d'en avoir oublié. Or, il est tout aussi malaisé d'établir que la liste des plaisirs et des douleurs simples est lacunaire, que de prouver qu'elle est complète : dans la mesure où ces perceptions sont susceptibles de multiples combinaisons, comment savoir si, lorsqu'on propose d'ajouter un élément nouveau à l'inventaire, on ne commet pas l'erreur de prendre pour un plaisir nouveau ce qui n'est qu'un assemblage de satisfactions simples figurant déjà dans la liste ? Bentham fait la distinction entre perceptions intéressantes simples et perceptions intéressantes complexes de la manière suivante :

Ce qui conduit, par exemple, à considérer une parcelle de plaisir comme constituant un plaisir complexe, plutôt que divers plaisirs simples, est la nature de la cause excitante. Tous les plaisirs qui sont excités en même temps par l'action de la même cause, peuvent être considérés comme constituant ensemble un seul plaisir.²³

- 11 Ainsi, le langage courant désigne les plaisirs par leur cause, sans se demander de quoi ils sont faits. Il est donc toujours possible qu'un plaisir complexe ne soit qu'une somme de sensations déjà connues :

Les plaisirs et les douleurs ci-dessus sont tous *simples* et *élémentaires*. À partir d'eux, on peut en composer d'autres *ad infinitum*, qui ont leurs dénominations

appropriées. Celles-ci, quand elles se composent d'un seul mot, donneront à l'*objet composé* l'apparence de la simplicité.²⁴

- 12 Si l'on commet l'erreur de ne pas le décomposer en ses éléments simples, on croira avoir affaire à un nouveau type de plaisir non répertorié dans la table et l'on se trompera en prenant le nom d'un composé pour une réalité séparée. Ce type d'erreur est susceptible de se produire à chaque fois qu'on cherche à définir un terme : un mot désignant une idée générale peut être compris comme désignant une réalité nouvelle, alors qu'il combine entre eux des éléments de signification déjà connus. En faisant l'effort de réduire un concept composite à la somme de ses éléments, on évite de croire à tort qu'on fait une découverte. La liste des plaisirs simples fournit donc un instrument d'analyse très puissant, à condition d'être exhaustive. Or, il subsiste un problème épistémologique insoluble : à partir du moment où on a répertorié un nombre assez considérable de plaisirs simples, aucune méthode ne permet d'établir définitivement que rien n'a été omis.
- 13 Lorsqu'il se trouve face à un plaisir ou une douleur complexe, Bentham procède à une réduction : ainsi, le plaisir de la bouteille se compose entre autres du plaisir du palais et de celui de la sympathie ; le plaisir de l'amour comprend notamment le plaisir sexuel, le plaisir de la bonne volonté, le plaisir de la sympathie issue de la contemplation des qualités agréables, intellectuelles ou morales, de l'être aimé. Sa décomposition de l'amour de la liberté en éléments simples fournit un autre exemple caractéristique de sa méthode :
- Amour de la liberté. Éléments : 1. Désir de se protéger de l'*abus de pouvoir* ; 2. Sympathie pour la communauté dans son ensemble ; 3. Sympathie pour certaines personnes qui souffrent ; 4. Antipathie envers ceux qui en tirent profit ; 5. Amour du pouvoir, du pouvoir qui s'exerce dans l'opposition.²⁵
- 14 Ce passage constitue une réponse à quiconque voudrait objecter que l'idéalisme est un moteur de l'action humaine et que l'on ne peut pas réduire tous les phénomènes mentaux à des attitudes déterminées par la recherche du plaisir et la fuite de la douleur. Sur ce point, Mill s'oppose à nouveau à Bentham, en affirmant que l'homme est capable de désirer comme une fin en soi la perfection spirituelle ou l'excellence²⁶ et^{ce}, indépendamment des plaisirs qu'elles engendrent. Il considère de plus que la conscience peut être un motif d'action. En revanche, Bentham réduit toute motivation à la poursuite d'un intérêt (fût-il altruiste), et affirme que « *L'amour du devoir* est un motif impossible, puisque le devoir est synonyme d'obligation, c'est-à-dire qu'il implique la coercition²⁷ » et que « pour tous les hommes, la coercition est cause de souffrance ; la liberté, un plaisir²⁸ ».
- 15 La typologie des plaisirs et des douleurs peut effectivement être considérée comme insuffisante à décrire toute la complexité de la psychologie humaine. Cependant, pour en comprendre la pertinence, il convient de se rappeler qu'elle est destinée à servir d'outil au législateur et au moraliste, qui doivent savoir quelles sont les sources de plaisir et de souffrance afin, respectivement, de dispenser leurs conseils ou d'édicter leurs lois. Ainsi, par exemple, il est important de savoir que les richesses ne sont pas toujours un simple moyen²⁹ : un individu peut se satisfaire de les posséder, il peut apprécier en tant que telle la sécurité que lui garantissent ses biens, ainsi que les possibilités de jouissance qu'ils promettent. Le législateur devra tenir compte de ce fait à chaque fois qu'il prendra une mesure conduisant à opérer des ponctions sur la propriété.

- 16 Les remarques sur les douleurs de privation³⁰ sont elles aussi fondamentales, car elles sont utilisées dans toutes les réflexions concernant les lois civiles et pénales : il faut s'y intéresser lorsqu'on cherche à définir des politiques d'imposition, de gestion de l'argent public, d'égalité économique entre les citoyens, mais aussi dans le domaine pénal, afin d'évaluer les conséquences du vol sur celui qui en est victime. Pour Bentham, la plus importante des peines de privation est la douleur de déception : « Quand il se trouve que la jouissance a été attendue à un point tel qu'on était presque assuré de l'obtenir et que l'on fait cesser soudainement cette attente, cela s'appelle une douleur de déception³¹ ». À chaque fois qu'un individu manque d'éprouver un plaisir qu'il s'attendait à ressentir, cela produit une souffrance spécifique. Dans la pratique législative, mais aussi dans l'application des lois, les pouvoirs publics devront donc veiller à prendre en compte la capacité des hommes à se projeter dans l'avenir. Le symétrique de la douleur de déception est la douleur de regret, qui doit entrer dans le décompte des dommages créés par une déception des espérances :

Une douleur de privation prend le nom de douleur de regret dans deux cas : 1. Quand elle est fondée sur le souvenir d'un plaisir qui, ayant été ressenti auparavant, ne paraît pas susceptible de l'être à nouveau, et 2. Quand elle est fondée sur l'idée d'un plaisir, qui n'a jamais été ressenti, et qu'on ne s'est peut-être même jamais attendu à ressentir, mais dont on suppose qu'il aurait pu l'être, si s'était produit tel ou tel événement.³²

- 17 Savoir que les hommes peuvent être touchés par les plaisirs et les douleurs des autres permet de comprendre les motivations de ceux qui commettent des délits et des crimes, d'évaluer le préjudice subi par leurs victimes, et de se faire une idée de la capacité dissuasive d'une punition. En définitive, la classification des plaisirs a pour objectif de permettre l'action du législateur :

Parmi toutes ces sortes de plaisirs et de douleurs, il n'y en a pratiquement aucune qui ne soit capable, pour plus d'une raison, d'être pris en considération par la loi. Un délit est-il commis ? C'est sa tendance à détruire, chez telles ou telles personnes, certains de ces plaisirs, ou sa tendance à produire certaines de ces douleurs, qui en constitue le dommage et qui donne une raison de le punir. C'est la perspective de jouir de certains de ces plaisirs ou d'être à l'abri de certaines de ces douleurs qui constitue le motif ou la tentation, c'est le fait de les atteindre qui constitue le profit du délit. Faut-il punir le délinquant ? Ce n'est que par la production d'une ou plusieurs de ces douleurs que la punition peut être infligée.³³

- 18 La typologie des plaisirs permet de déterminer quelle est la tendance destructrice de tel ou tel méfait et d'évaluer la nécessité de l'interdire. La menace de la punition doit être suffisante pour empêcher le criminel potentiel de passer à l'acte, mais le châtement doit être tout juste assez sévère pour produire l'effet dissuasif souhaité sans engendrer de souffrances superflues. Tous ces objectifs requièrent qu'il soit possible, non seulement de classer les plaisirs et les douleurs, mais encore de les comparer entre eux. Pour cela, il est indispensable de trouver une commune mesure permettant le calcul. Mais cela ne contraint-il pas le législateur à abandonner les distinctions qualitatives si laborieusement établies ? Quel rôle la typologie peut-elle jouer si en pratique toute considération qualitative doit disparaître ?

2. Le bonheur : un composé d'éléments hétérogènes

- 19 Sur la question de la qualité des plaisirs, on oppose fréquemment la théorie de Mill à celle de Bentham, en disant que ce dernier ne tient pas compte de la qualité dans son

estimation du bonheur. Cette affirmation est cependant trop vague pour ne pas être source de bien des erreurs et elle a contribué à donner de sa pensée une image déformée et peu flatteuse. On trouve bel et bien un point de vue quantitatif sur les plaisirs et les douleurs, dans le chapitre IV de l'*Introduction aux principes de la morale et de la législation*, qui s'intitule « Comment mesurer la valeur d'une parcelle de plaisir ou de douleur »³⁴. Six éléments sont à prendre en compte : l'intensité, la durée, la certitude ou l'incertitude, la proximité ou l'éloignement, la fécondité, la pureté³⁵. Les quatre premières sont des propriétés du plaisir lui-même, les deux dernières caractérisent plutôt la tendance de l'acte par lequel le plaisir est produit ou recherché³⁶. Ces paramètres sont censés permettre la mesure des plaisirs et des douleurs, mais Bentham ne se livre jamais à des estimations chiffrées : ils permettent simplement d'estimer la tendance d'un acte. Il n'envisage pas non plus que les pouvoirs publics ou les particuliers se livrent à de tels calculs à chaque fois qu'ils prennent une décision :

Il ne faut pas s'attendre à ce que ce procédé soit employé en toute rigueur avant tout jugement moral ni avant chaque opération législative ou judiciaire. On peut cependant toujours le garder à l'esprit : plus le procédé effectivement employé en ces occasions s'en approchera, plus il s'approchera de l'exactitude.³⁷

- 20 Bentham souligne que sa méthode n'a rien de particulièrement novateur, mais s'inspire seulement des conduites existantes : « Il n'y a là rien de plus que ce qui est conforme à la pratique de l'humanité, quand celle-ci a une vue claire de son propre intérêt³⁸ ».
- 21 Il est donc possible d'effectuer une estimation au cas par cas, déterminant si telle action, ou la recherche de tel plaisir, est globalement avantageuse. Mais Bentham ne s'aventure pas dans des calculs plus élaborés : précisément parce que les plaisirs ne sont pas tous de même nature, on ne peut les troquer à loisir les uns contre les autres. En dépit de sa réputation de spécialiste du calcul hédoniste, il n'a pas envisagé de trouver une unité de mesure commune par référence à laquelle on pourrait évaluer toutes les sensations agréables ou désagréables : certes, l'argent peut jouer ce rôle, mais nous allons voir que la méthode qui consiste à tout quantifier en fonction de lui trouve vite ses limites³⁹.
- 22 La perspective quantitative apparaît également, de façon tout à fait explicite, dans la *Table des ressorts de l'action*, où le bonheur est défini comme une somme de satisfactions :
- Les seuls ingrédients ou éléments du bonheur sont les plaisirs (et les exemptions), de même que ceux d'une livre sont les pence. [...] Les comptables n'ont aucune difficulté à reconnaître que leurs livres sont faites de pence. [...] Les moralistes ont de grandes difficultés à reconnaître que leur bonheur est fait de plaisirs. [...] Aucun comptable n'est assez bête pour dire : la livre a de la valeur, les pence non. [...] De nombreux moralistes sont assez bêtes pour dire : le bonheur a de la valeur, certains plaisirs, non.⁴⁰
- 23 Bentham pense que le mot *bonheur* n'a de sens que si on le rapporte à des plaisirs, c'est-à-dire à des sensations : il n'est donc qu'une fiction utile, un terme général dont la signification dérive entièrement des réalités individuelles qu'il désigne⁴¹. Sur ce point, Mill et Bentham sont d'accord : le bonheur d'un individu n'est que la différence entre la somme de ses satisfactions et la somme de ses souffrances. Mais l'emploi d'une métaphore financière semble indiquer qu'il se passe de toute distinction qualitative, prêtant ainsi le flanc aux critiques de J. S. Mill. En effet, pour pouvoir manipuler les plaisirs et les douleurs comme les éléments d'un calcul, il est nécessaire de supposer qu'ils sont qualitativement homogènes. Or, l'objection de Mill consiste précisément à

affirmer l'impossibilité de certains échanges — aucune quantité d'un plaisir inférieur n'étant susceptible de pallier un déficit en plaisir supérieur⁴².

- 24 Afin de savoir si, pour Bentham, le bonheur possède une structure organique, ou s'il est une simple accumulation, au sein de laquelle les plaisirs seraient interchangeables, il convient de s'intéresser à une situation qui pose le problème de l'équivalence des plaisirs et des douleurs : celle où on cherche à offrir, en droit civil ou pénal, une réparation à la victime d'une infraction. En faisant cela, on prétend parfois compenser une douleur, qui peut être de nature morale, par une rétribution financière. Il est important pour le législateur de connaître l'effet d'une telle opération, afin de déterminer s'il y a réellement réparation : « Qu'est-ce que la réparation (*satisfaction*) ? C'est un bénéfice reçu en considération d'un préjudice. En référence à une infraction, la réparation est un équivalent donné à une partie qui a reçu un préjudice, à cause du préjudice subi⁴³ ». Cette définition semble poser la possibilité d'une équivalence entre des souffrances et des plaisirs, mais elle n'indique pas de quelle sorte de compensation il s'agit :

La réparation est *plénière*, quand, en ajoutant les deux sommes — celle du mal subi, et celle du bien reçu — la valeur de la seconde se trouve égale à la valeur de la première, de manière que, si le préjudice et la réparation devaient avoir lieu à nouveau, l'événement apparaîtrait indifférent à la partie lésée. S'il manque quoi que ce soit à la réparation, en termes de valeur, pour la rendre égale en valeur au mal, la réparation n'est que partielle et imparfaite.⁴⁴

- 25 Bentham distingue six types différents de réparation⁴⁵ : la réparation pécuniaire, la restitution en nature, la réparation consistant à rétablir la vérité dans le cas d'un préjudice issu d'une fausse assertion, la réparation relative à l'honneur, la réparation en termes de vengeance et enfin la réparation substitutive, qui s'effectue aux frais d'une tierce personne. Le juge peut donc faire son choix à l'intérieur d'un éventail de compensations de types différents. Il doit se déterminer en fonction de « la nature du mal qui doit être compensé »⁴⁶ et des sentiments éprouvés par la partie lésée. En pratique, cela signifie par exemple que l'on ne peut réparer un affront par le versement d'une somme d'argent :

Elle [la compensation financière] est encore moins justifiée dans les cas où ni le mal souffert par la partie lésée, ni l'avantage recueilli par l'auteur du crime, ne peuvent être évalués en termes d'argent, comme c'est le cas pour les atteintes relatives à l'honneur.⁴⁷

- 26 Il faut donc s'efforcer, dans la mesure du possible, de proposer une réparation qui soit de même nature que le préjudice subi. Bentham l'appelle alors « homogène » :

La réparation pécuniaire est appropriée au plus haut degré dans les cas où le dommage subi par la partie lésée et l'avantage recueilli par le délinquant sont tous les deux de nature pécuniaire, comme c'est le cas pour le vol, le détournement de fonds et l'extorsion. Le mal et le remède sont homogènes — la compensation est exactement mesurable par la perte, et la punition se mesure par le profit de l'infraction.⁴⁸

- 27 Il insiste également sur la qualité de la compensation dans le cas de la restitution en nature : « La loi doit m'assurer la possession de tout ce qui est à moi, sans me forcer à accepter des équivalents qui n'en sont pas dès lors que je ne les apprécie pas⁴⁹ ». Dans le cas d'un vol, il faut si possible rendre à la partie lésée ce qu'elle a perdu, ou un objet similaire. La restitution d'une somme d'argent est souvent inadaptée car elle ne tient pas compte de la valeur affective de l'objet perdu :

La valeur sentimentale est rarement perçue par des tierces personnes. Il faut une bienveillance hautement éclairée, une philosophie peu commune, pour sympathiser avec les goûts qui ne sont pas les nôtres. L'antiquaire qui achète très cher une lampe rouillée fait sourire le fleuriste hollandais qui acquiert un bulbe de tulipe à prix d'or.⁵⁰

- 28 La propriété dont il faut tenir compte dans ce type de situation n'est pas la qualité intrinsèque de l'objet volé mais l'état de la sensibilité de l'individu qui l'a perdu. Dans *l'Introduction aux principes de morale et de législation*, la « qualité de la sensibilité » est répertoriée dans les circonstances qui influent sur la sensibilité : « Tel homme, par exemple, peut être surtout affecté par les plaisirs gustatifs, tel autre, par les plaisirs auditifs »⁵¹. La prise en compte de ces particularités individuelles est essentielle à une pratique du droit conforme à l'éthique politique de Bentham. L'ignorance des différences qualitatives conduirait directement à infliger des souffrances ou à échouer dans la réparation des dommages. En somme, la loi doit tenir compte de la singularité des individus :

Les législateurs et les juges ont souvent pensé comme le vulgaire : ils ont appliqué des règles brutes à ce qui requérait un délicat discernement. Dans certains cas, une indemnisation financière n'est pas une réparation, c'est une insulte. Accepterait-on de l'or en compensation du portrait d'un objet aimé, si celui-ci avait été volé par un rival ?⁵²

- 29 S'intéresser à la qualité de la sensibilité des individus, c'est aussi être conscient de l'aspect psychologique de certains plaisirs : « C'est l'imagination qui donne leur valeur aux objets que nous estimons les plus précieux »⁵³. Si le législateur commet l'erreur de croire que seule compte la valeur financière des objets, il est incapable de remédier aux souffrances des personnes lésées. Sa compétence est proportionnelle à sa perspicacité et à sa compréhension de l'affectivité humaine. Dans le même registre, le tort fait à quelqu'un par de fausses allégations ne peut cesser que si la vérité est rétablie⁵⁴.
- 30 Dans ses *Principes de droit pénal*⁵⁵, Bentham consacre deux chapitres à la question de l'honneur. Il affirme que la pratique du duel présente l'intérêt de proposer une réparation dont la nature correspond à celle du préjudice subi, mais se refuse à l'intégrer à son système de législation :

Il est certain que, considéré comme une branche du droit pénal, le duel est une pratique absurde et monstrueuse ; mais si absurde et monstrueuse soit-elle, elle atteint indéniablement son objectif principal : elle efface entièrement la tache qu'une insulte imprime sur l'honneur.⁵⁶

- 31 Bentham regrette qu'on ait condamné le duel sans proposer un autre type de compensation, car cela revient à laisser impunies les atteintes contre l'honneur. Ici, à nouveau, il est tenu compte de la dimension symbolique du tort subi, qui ne peut être réparé que par un geste du même ordre. La douleur ressentie par celui qui a essuyé un affront est une réalité psychologique. Dans ce cas, « le siège du mal est dans l'opinion : c'est dans l'opinion qu'il faut trouver le remède »⁵⁷.
- 32 Lorsqu'il s'interroge sur la qualité des plaisirs, Bentham a donc pour principal souci de connaître l'état de la sensibilité individuelle, non de chercher à la modifier. Son problème consiste à déterminer à quel type de satisfactions et de souffrances une personne est sensible, et à prévoir en conséquence l'action du juge, du législateur, ou du moraliste. Que l'on considère les choses dans une perspective éthique ou bien politique, il serait de toutes façons absurde de chercher à donner au fleuriste hollandais raison contre l'antiquaire, ou inversement :

Les différences entre les sensibilités particulières des diverses personnes considérées sont telles qu'il serait absurde, en qualité de moraliste ou de déontologue, et dans les cas où l'agent lui-même est la seule personne dont le bien-être est considéré, d'ordonner que chaque homme observe exactement la même ligne de conduite. Avec le bénéfice d'une certaine expérience, on peut affirmer la proposition générale suivante : chacun est meilleur juge qu'autrui ne peut jamais l'être de ce qui conduit à son bien-être.⁵⁸

- 33 Le fait que chaque individu possède une sensibilité de qualité différente doit inciter le moraliste à dispenser ses conseils avec parcimonie, voire à professer un certain scepticisme : il doit renoncer à déterminer quels plaisirs doivent être recherchés ou évités, lorsqu'il s'agit de conduites qui ne sont nocives ni pour l'agent ni pour son entourage. À cette exception près, Bentham pense qu'il est du ressort de chacun de déterminer de quel type de plaisirs son bonheur sera constitué et quel genre de douleur il devra particulièrement s'efforcer d'éviter⁵⁹. La formule du bien-être étant différente selon les hommes⁶⁰, il faut se refuser, lorsque leurs conséquences sont les mêmes, à recommander certains plaisirs plutôt que d'autres, ce qui ne signifie pas pour autant que le bonheur soit une simple accumulation de plaisirs dont la nature serait indifférente. Contrairement à ce qu'on a souvent pensé⁶¹, il est un composé comprenant des éléments qui, bien qu'appartenant à des espèces différentes, sont capables de s'additionner pour former le « montant total du bien-être ». Le fait que Bentham utilise l'expression « agrégat de bonheur » (*aggregate of happiness*)⁶² ne signifie pas que l'accumulation puisse se faire n'importe comment. Si Bentham concevait vraiment le bonheur comme un agrégat indifférencié, prendrait-il en effet la peine de dresser une typologie des plaisirs⁶³ ? Penserait-il sérieusement que certaines conditions politiques sont indispensables à la recherche individuelle du bonheur ? C'est notamment le cas de la sécurité, qui a le statut d'un bien fondamental, parce que la panique et l'inquiétude excessive rendent les hommes insensibles au plaisir. Il serait absurde de l'échanger, par exemple, contre une plus grande prospérité, car la conscience de pouvoir perdre à tout moment leurs biens, leur liberté ou même leur vie engendrerait une telle angoisse que les citoyens deviendraient incapables de profiter des avantages matériels mis à leur disposition. Professant un hédonisme accumulateur, Bentham estime néanmoins que la sécurité est un avantage non négociable⁶⁴.
- 34 Ces quelques remarques suffisent à établir qu'on ne peut reprocher à Bentham d'avoir été un penseur indifférent à la qualité⁶⁵. L'aspect classificateur de sa pensée, son inspiration naturaliste, sa volonté d'être le Linné⁶⁶ de la morale, mais aussi les modalités de la pratique législative qu'il envisage dans son système de droit pénal, interdisent de porter un tel jugement. Cela dit, les critiques de Mill restent pertinentes, car Bentham n'emploie pas le mot « qualité » comme un synonyme des termes « noblesse », « élévation » ou « dignité ». Il a pour lui le même sens que « nature » ou « sorte » et n'indique aucun jugement de valeur. Faut-il, comme J. S. Mill, interpréter cette neutralité comme une insuffisance ?

3. Valeur respective de la poésie et des osselets

- 35 La divergence entre Mill et Bentham sur la question de la qualité des plaisirs concerne essentiellement le rapport à la problématique esthétique. Mill reproche à son maître son incapacité à envisager une question sous un autre aspect que celui de l'éthique :

Aucun sophisme ne parviendra à nous faire confondre ces trois points de vue distincts sur une action, mais il est tout à fait possible de s'attacher exclusivement à l'un d'entre eux et d'oublier les deux autres. La sentimentalité consiste à placer les deux derniers aspects au-dessus du premier. L'erreur de Bentham et des moralistes en général consiste à les faire entièrement disparaître. Et c'est très particulièrement le cas chez Bentham : dans ses sentiments comme dans son œuvre, le critère moral n'apparaît pas comme le plus éminent (ce qu'il devrait être), mais comme le seul possible, le maître absolu de nos actions et de nos sentiments mêmes.

67

- 36 Il évoque aussi la répugnance de Bentham à se prononcer sur le beau : « Il considérerait l'action de louer ou de blâmer son semblable sur une affaire de goût comme une manifestation de dogmatisme des plus insolentes [...] »⁶⁸. Effectivement, dans son étude des fondements rationnels des récompenses, Bentham se livre à des attaques virulentes contre les journalistes et autres critiques d'art qui prétendent définir le bon goût⁶⁹. Leur entreprise lui semble vaine car en cette matière il n'y a pas de vérité objective : « ce n'est que par l'effet de la coutume et du préjugé que l'on parle de vrai et de faux en matière de goût »⁷⁰. Sur ce point, Bentham est donc relativiste⁷¹. Ceux qui prétendent gloser sur le beau font tout simplement preuve de vanité et leurs propos sont nuisibles en ce qu'ils peuvent troubler le plaisir des autres :

Si ces principes sont corrects, nous saurons quelle valeur accorder à ces critiques plus astucieux qu'utiles qui, sous prétexte de purifier le goût du public, tentent tour à tour de priver l'humanité d'une partie plus ou moins grande de ses sources d'amusement. Ces modestes juges de l'élégance et du goût se considèrent comme les bienfaiteurs de la race humaine, alors qu'ils ne font qu'interrompre son plaisir : ce sont en quelque sorte des hôtes importuns, qui se mettent à table dans le but de diminuer, en feignant la délicatesse, l'appétit de leurs invités.⁷²

- 37 Dans l'optique de Bentham, tout plaisir qui n'a pas de conséquences fâcheuses et n'est pas susceptible d'en avoir est bon à prendre, à moins qu'on ne puisse lui en préférer un plus grand. Il n'y a tout simplement pas de raison de le condamner ou de tourner en ridicule celui qui l'éprouve. Ce refus de juger de la noblesse des satisfactions pour ne s'intéresser qu'à leur effet est illustré par une comparaison célèbre entre un petit jeu d'adresse et la poésie. Afin de comprendre le sens de ce passage évoqué par Mill dans *l'Essai sur Bentham*⁷³ et repris ensuite par de nombreux commentateurs, envisageons-le dans son contexte.
- 38 Le livre III des *Fondements rationnels des récompenses* cherche à déterminer l'utilité respective des divers arts et sciences, afin de décider s'ils doivent être subventionnés :
- Pris collectivement, et considérés dans leur rapport avec le bonheur de la société, on peut diviser les arts et sciences en deux classes : 1. Les arts et sciences d'amusement et de curiosité ; 2. Les arts et sciences présentant une utilité immédiate ou éloignée. Ces deux branches de la connaissance humaine requièrent différentes méthodes de traitement de la part du gouvernement.⁷⁴
- 39 Les arts et sciences d'amusement et de curiosité comprennent notamment « les beaux arts, tels la musique, la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture, l'art du paysagiste, etc. »⁷⁵. Ils regroupent tous les centres d'intérêt appréciés par un nombre limité de gens, comme par exemple la connaissance des langues anciennes ou l'héraldique. Bentham, se plaçant du point de vue du législateur, s'abstient de juger de leurs mérites intrinsèques et ne s'avise pas d'établir entre eux une quelconque hiérarchie. Il se contente de prendre acte du fait que ces occupations sont des sources de plaisirs :

L'utilité de ces arts et sciences (je parle à la fois de ceux d'amusement et de ceux de curiosité), la valeur qu'ils possèdent, est exactement proportionnelle au plaisir qu'ils procurent. Toute autre espèce de prééminence que l'on pourrait tenter d'établir entre eux serait purement imaginaire. Si l'on fait abstraction des préjugés, le jeu d'osselets⁷⁶ est d'une valeur égale à celle des arts et sciences que sont la musique et la poésie. Si le jeu d'osselets procure plus de plaisir, il a plus de valeur que l'une et l'autre. Tout le monde sait jouer aux osselets : la poésie et la musique ne sont appréciées que par quelques-uns. Le jeu d'osselets est toujours innocent : on aimerait bien en dire autant de la poésie. En fait, il y a une opposition naturelle entre la poésie et la vérité : celle-ci n'est que fausse morale et nature fictive. Le poète a toujours besoin de quelque chose de faux. [...] sa grande affaire est de stimuler nos passions, et d'exciter nos préjugés.⁷⁷

- 40 Dans ce passage, la musique est mise sur le même plan que les osselets parce qu'il s'agit de deux plaisirs immédiats qui sont recherchés pour eux-mêmes, qui ne sont pas susceptibles d'entraîner des conséquences fâcheuses et qui n'ont pas non plus la propriété de donner lieu à d'autres plaisirs. Dès lors, on peut établir entre eux aucune relation de supériorité : chaque individu, ou chaque catégorie sociale, a une manière différente de s'amuser et elles se valent toutes. Sur ce point, Mill est en désaccord avec son maître, qui selon lui n'a pas su reconnaître la possibilité d'une éducation éthique de l'homme par la culture et la réflexion sur les arts. À propos de l'attitude de Bentham à l'égard des plaisirs de l'imagination et des beaux-arts, il écrit :

[...] son ignorance des ressorts les plus profonds du caractère lui a interdit (comme à la plupart des Anglais) d'entrevoir même à quel point des éléments de ce genre pouvaient participer à la nature morale de l'homme comme à l'éducation de l'individu et de la race tout entière.⁷⁸

- 41 Pour Mill, les plaisirs esthétiques ont donc à la fois une valeur intrinsèque et une valeur morale, alors que pour Bentham ce sont des amusements comme les autres, dont l'utilité réside dans leur capacité à produire des satisfactions. L'agréable étant, comme tel, utile⁷⁹, il n'y a aucune objection à formuler contre l'art : les jouissances qu'il procure suffisent à établir sa légitimité.

- 42 Le verdict de Mill est donc exact : Bentham se désintéresse de toute problématique esthétique. La seule chose dont il tient compte pour déterminer la valeur d'une activité est le plaisir ressenti par l'individu qui s'y adonne. D'autres critères d'évaluation peuvent également entrer en jeu, comme le nombre de personnes qui sont susceptibles de l'apprécier, ou sa capacité à protéger les hommes des vices liés à l'oisiveté. Bentham reconnaît ainsi aux beaux-arts un mérite spécifique, celui de réjouir les personnes les plus exigeantes : « Si la poésie et la musique méritent d'être préférées à un jeu d'osselets, c'est parce qu'elles sont faites pour les individus auxquels il est le plus difficile de faire plaisir⁸⁰ ». Pour autant, du point de vue du législateur, il n'est pas plus nécessaire de leur accorder des subventions publiques qu'il ne conviendrait de promouvoir le jeu d'osselets par le même moyen :

Dans les nations riches et prospères, il n'est pas nécessaire que les pouvoirs publics soient mis à contribution pour la culture des arts et sciences d'amusement et de curiosité. Les individus y consacreront toujours la somme d'argent qui correspond au plaisir qu'ils procurent.⁸¹

- 43 Ici s'applique le principe selon lequel chaque homme est le meilleur juge de ce qui lui fait plaisir, si bien qu'il n'a pas besoin, dans ce domaine, d'être guidé par le législateur. Celui-ci doit se borner à interdire les actions nuisibles. Dans le cas des plaisirs d'amusement innocents, il n'a le droit de fixer aucune règle. Toutefois, dès que l'utilité

publique est en jeu, le législateur peut favoriser les activités manifestement utiles à la communauté. C'est ainsi que, dans la suite des *Fondements rationnels des récompenses*⁸², Bentham affirme la nécessité de financer la recherche fondamentale par des fonds publics, non seulement pour ce qui concerne les sciences dont l'utilité est évidente car immédiate, comme la médecine et le droit, mais aussi pour celles qui n'ont pas toujours d'application pratique directe, comme la logique et les mathématiques, et ce, en dépit du jugement de l'opinion publique :

Les ignorants sont toujours désireux d'humilier les sages, pour satisfaire leur amour-propre en accusant les sciences d'être plus curieuses qu'utiles. "Tous vos livres d'histoire naturelle sont bien jolis", disait une dame à un philosophe, "mais vous n'avez jamais sauvé des dents des insectes la moindre feuille de nos arbres". Telle est le jugement frivole de l'ignorant.⁸³

- 44 Ainsi, les gouvernants doivent savoir que dans les sciences, la réussite du chercheur est susceptible de profiter à la communauté dans son ensemble. Mais pour ce qui concerne les amusements innocents, il faut laisser chacun rechercher son plaisir où bon lui semble. Le sens du scepticisme de Bentham en matière d'esthétique s'éclaire si on le relie à la réflexion politique dans laquelle il prend place : il laisse à l'individu le libre choix de ses divertissements. Certes, cette tolérance en matière de goûts ne saurait satisfaire ceux qui portent un vif intérêt à ces questions, mais elle suffit au législateur. Celui-ci n'est fondé à se prononcer que sur les sujets qui mettent en jeu l'intérêt de la communauté : le principe d'utilité n'autorise personne à juger des goûts et des préférences de son voisin et interdit qu'on définisse une politique officielle en matière d'esthétique :

Quand les hommes vieillissent, les amusements simples de l'enfance perdent leur attrait. Y a-t-il lieu d'en être fier ? Oui, si l'on trouve qu'il est avantageux d'être difficile à satisfaire, et de faire dépendre son bonheur de ce qui est coûteux et compliqué. L'enfant qui bâtit des châteaux de cartes est plus heureux que Louis XIV construisant Versailles. À la fois architecte et maçon, maître de la situation et des matériaux, il modifie et il détruit à volonté.⁸⁴

- 45 Dans ces lignes, Bentham sort-il de sa réserve au point d'inviter à préférer les plaisirs simples aux plaisirs du luxe ? Au contraire, il ne tombe pas dans le travers qu'il dénonce : ces remarques s'adressent à ceux qui seraient tentés par le dogmatisme et sont bien plus une invitation à la prudence intellectuelle qu'une véritable philosophie du bonheur. Le refus de statuer sur ces questions est au fondement d'une philosophie de la liberté qui, sur certaines questions, s'attache à laisser subsister un vide juridique salutaire. La pensée de Bentham est donc réductrice, mais on peut s'en féliciter sur le plan politique, comme Mill l'a parfaitement compris :

Affirmer que l'homme devrait prendre du plaisir à certaines choses et non à d'autres, en retirer ou ne pas en retirer de déplaisir, lui paraissait un acte de despotisme aussi bien de la part des moralistes que de la part des gouvernants.⁸⁵

- 46 Ainsi, on peut considérer le scepticisme esthétique de Bentham comme un des éléments qui font la force de sa pensée morale, dans la mesure où il donne lieu à une éthique de la tolérance. De plus, celle-ci n'est possible sur le plan politique que si les lois se contentent d'une mission protectrice, s'abstenant de statuer sur les questions qui font l'objet d'un débat, et laissant les citoyens les résoudre à leur gré⁸⁶.
- 47 En affirmant que Bentham ne s'est pas prononcé sur la question de la noblesse relative des plaisirs, ni sur leur capacité à élever l'individu vers l'excellence, Mill a indéniablement vu juste. L'optique strictement éthique et politique de Bentham l'a

effectivement conduit à ne s'intéresser qu'aux conséquences pénibles ou agréables de la recherche des plaisirs. Nous venons de suggérer que cette suspension du jugement concernant leur hiérarchisation qualitative n'est pas nécessairement une déficience. Elle peut s'interpréter comme procédant d'un esprit de tolérance fort salutaire lorsqu'il s'agit d'élaborer un système de législation. Or, même si J. S. Mill s'est permis d'affirmer que certains plaisirs étaient qualitativement supérieurs, c'est néanmoins dans le même esprit que celui de son maître qu'il a appelé de ses vœux l'existence d'une sphère privée, hors d'atteinte du pouvoir des lois⁸⁷.

- 48 Il faut également souligner que, pour Bentham, la priorité du législateur était bien moins l'augmentation des plaisirs des gouvernés, que la protection à l'égard de la douleur. La liste des quatre objectifs principaux de la législation en témoigne : ce sont la sécurité, la subsistance, l'égalité et l'abondance. La tâche principale du pouvoir politique n'est donc pas de conseiller la recherche de certaines jouissances, mais de décourager les conduites nuisibles à autrui. Le « déontologue », ou moraliste utilitariste, doit lui aussi contribuer à cette entreprise en conseillant aux hommes de cultiver les plaisirs de la sociabilité, toujours en vue de favoriser la coexistence pacifique des hommes. Dans la mesure où il est plus urgent de protéger les hommes de la douleur que de chercher à augmenter leurs plaisirs, la question de savoir quels amusements sont préférables peut paraître futile. Sur ce point, Mill a probablement raison de penser que Bentham a sous-estimé la capacité des humanités à faire l'éducation morale des hommes. Cependant, s'il est vrai que la culture contribue grandement à favoriser l'ouverture aux autres, on peut suggérer, avec Rousseau, que le raffinement artistique n'est pas capable, à lui seul, de rendre les hommes plus sociables :

NOTES

Si vous me demandez d'où naît cette disposition à se comparer, qui change une passion naturelle et bonne en une autre passion factice et mauvaise ; je vous répondrai qu'elle vient des relations sociales, du progrès des idées, et de la culture de l'esprit. Tant qu'occupé des seuls besoins absolus on se borne à rechercher ce qui nous est vraiment utile, on ne jette guère sur d'autres un regard oiseux. Mais à mesure que la société se resserre par le lien des besoins mutuels, à mesure que l'esprit s'étend, s'exerce et s'éclaire, il prend plus d'activité, il embrasse plus d'objets, saisit plus de rapports, examine, compare ; dans ces fréquentes comparaisons il n'oublie ni lui-même, ni ses semblables, ni la place à laquelle il prétend parmi eux. Dès qu'on a commencé de se mesurer ainsi l'on ne cesse plus, et le cœur ne sait plus s'occuper désormais qu'à mettre tout le monde au-dessous de nous. Aussi remarque-t-on généralement en confirmation de cette théorie que les gens d'esprit et surtout les gens de lettres sont de tous les hommes ceux qui ont une plus grande intensité d'amour-propre, les moins portés à aimer, les plus portés à haïr.⁸⁸

1. Pour Mill, Bentham a été « le grand questionneur de toute chose établie » (*Essai sur Bentham* (1838), trad. P. Thierry, Paris, 1998, p. 166) et « le grand penseur critique de ce siècle comme de ce pays (*Ibid.*, p. 168).

2. « Ce ne sont pas [...] ses opinions mais plutôt sa méthode qui constituent la valeur et la nouveauté de ce qu'il a fait » (*Ibid.*, p. 175).
3. *Ibid.*, p. 212.
4. *Ibid.*, p. 190 et p. 193
5. *Ibid.*, p. 196.
6. *Ibid.*, p. 228.
7. *Ibid.*, p. 227.
8. Chap. v, intitulé : « Les sortes de plaisirs et de douleurs », p. 42 et suivantes.
9. *L'Utilitarisme* (1861), trad. C. Audard, Paris, 1988, p. 33 et suivantes. R. Harrison conteste cette interprétation : voir son *Bentham*, Londres, 1984, p. 149. Voir aussi M. Canto-Sperber, *La philosophie morale britannique*, Paris, 1994, p. 20-21.
10. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. v, § 2, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 42. Dans le § 4 (p. 43), Bentham énumère les diverses sortes de plaisir sensuel.
11. *Ibid.*, chap. v, § 3, p. 42.
12. Dans *Utilitarianism*, Londres, 1996, p. 2-3, G. Scarre semble pourtant suggérer que l'utilitarisme de Bentham ne prend en compte que les plaisirs sensuels.
13. *Essai sur Bentham*, trad. P. Thierry, Paris, 1998, p. 184.
14. *L'Utilitarisme* (1861), trad. C. Audard, Paris, 1998, p. 213.
15. « Le mauvais côté de ses écrits vient de son refus résolu de tout ce qu'il était incapable d'envisager » (*Ibid.*, p. 197).
16. *Ibid.*, p. 195.
17. *Ibid.*, p. 195.
18. *Ibid.*, p. 207.
19. *Ibid.*, p. 237.
20. *Ibid.*, p. 237.
21. *Ibid.*, p. 237-238.
22. *Ibid.*, p. 241.
23. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. v, § 1, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 42.
24. *A Table of the Springs of Action*, § 64, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 11.
25. *Ibid.*, § 67, p. 11.
26. *L'Utilitarisme*, trad. C. Audard, p. 201.
27. *A Table of the Springs of Action*, § 167, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 20.
28. *Ibid.* § 575, p. 54. Dans *Bentham on Liberty*, Toronto, 1977, p. 8, D. G. Long affirme à l'appui de sa thèse sur le caractère autoritaire de la philosophie de Bentham que « nulle part dans les écrits de Bentham la liberté *per se* n'est décrite comme une source de plaisir ou de douleur ». L'édition d'après manuscrits du texte de la *Table of the Springs of Action*, parue en 1983, contribue de manière significative à une meilleure compréhension de l'œuvre de Bentham en faisant connaître le passage cité ci-dessus.
29. « On entend par plaisirs de la richesse les plaisirs qu'un homme peut dériver de la conscience qu'il a de posséder un ou plusieurs articles compris dans la liste des instruments d'agrément ou de sécurité, et ce plus particulièrement au moment où il les acquiert ; à ce moment-là, on peut appeler ce plaisir un plaisir de gain ou d'acquisition, à d'autres moments, on l'appelle plaisir de possession ». *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. v, § 5, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 43.
30. *Ibid.*, chap. v, § 17, p. 46.
31. *Ibid.*, § 19, chap. v, p. 46.
32. *Ibid.*, chap. v, § 20, p. 46.

33. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. v, § 33, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 49.
34. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 38-41.
35. On remarquera que dans le premier chapitre de son *Essai de philosophie morale* de 1749 (*Œuvres*, éd. G. Tonelli, Hildesheim, 1974, p. 193-201), Maupertuis propose également des règles de calcul permettant l'évaluation des plaisirs. Celles-ci le conduisent à affirmer que « dans la vie ordinaire la somme des maux surpasse celle des biens » (*ibid.*, chap. II, p. 201). Bentham, pour sa part, ne se risque pas à tirer une telle conclusion générale : la différence entre la somme des plaisirs éprouvés au cours d'une vie humaine peut donner lieu à un bilan positif ou négatif : voir *Deontology*, I, 3, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 130.
36. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. IV, § 3, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 38-39.
37. *Ibid.*, chap. IV, § 6, p. 40.
38. *Ibid.*, chap. IV, § 8, p. 40-41.
39. Plusieurs commentateurs s'accordent à dire que Bentham croyait qu'il était difficile voire impossible de faire des comparaisons entre différentes sortes de plaisirs et que leur addition posait un sérieux problème : voir É. Halévy, *La Formation du radicalisme philosophique*, t. I, p. 42-43, J. Dinwiddy, *Bentham*, Oxford, 1989, p. 50, P. J. Kelly, *Utilitarianism and Distributive Justice*, Oxford, 1990, p. 16, J. Steintrager, *Bentham*, Londres, 1977, p. 55. J. Dinwiddy ajoute que le législateur est contraint de supposer l'homogénéité des préférences ou des utilités et que malgré ses tentatives pour faire de l'argent la mesure des plaisirs, Bentham spécifie que cette méthode a ses limites : tous les plaisirs ne sont pas monnayables. Voir aussi R. Harrison, *Bentham*, Londres, 1984, p. 150 et 162.
40. *A Table of the Springs of Action*, § 664-668, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 60.
41. Pour Bentham, il était absurde de chercher à définir le bonheur par la possession de la vertu, ou souverain bien : « En quoi consiste le *summum bonum*, le souverain bien ? Dans quelle carrière peut-on trouver la pierre philosophale, la chose qui change tous les métaux en or, la chose qui soigne la maladie sous toutes ses formes ? Ces deux questions se situent au même niveau sur l'échelle de la rationalité. Il consiste en la vertu, en ceci et en cela ; il consiste en n'importe quoi, sauf le plaisir. C'est la pomme de l'Irlandais qui ne devait être faite que de coings » (*Deontology*, I, 4, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 134).
42. « Peu de créatures humaines consentiraient à être changées en l'un quelconque des animaux inférieurs en l'échange de la promesse de la quantité maximale des plaisirs de la bête ; aucun être humain intelligent ne consentirait à être un imbécile, aucun être instruit à être un ignorant, aucune personne capable de sentiment et de conscience à être égoïste et vile, même si on les persuadait que l'imbécile, l'ignorant ou la canaille sont plus contents chacun de son lot respectif qu'eux ne le sont du leur » (J. S. Mill, *L'Utilitarisme*, trad. C. Audard, Paris, 1998, p. 35).
43. *Principles of Penal Law*, première partie, chap. VI, *Works*, éd. Bowring, vol. I, p. 371.
44. *Principles of Penal Law*, première partie, chap. VI, *Works*, éd. Bowring, vol. I, p. 371.
45. *Ibid.*, première partie, chap. VIII, p. 371-372.
46. *Ibid.*, première partie, chap. VIII, p. 372.
47. *Ibid.*, première partie, chap. XI, p. 373.
48. *Ibid.*, première partie, chap. XI, p. 373.
49. *Ibid.*, première partie, chap. XII, p. 374.
50. *Ibid.*, première partie, chap. XII, p. 375.
51. *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, chap. VI, § 3, *Collected Works*, éd. J. H. Burns et H. Hart, p. 51.
52. *Principles of Penal Law*, première partie, chap. XII, *Works*, éd. Bowring, vol. I, p. 375.

53. *Ibid.*, première partie, chap. XII, p. 375, note.
54. *Ibid.*, première partie, chap. XIII, p. 376.
55. *Ibid.*, première partie, chap. XIV et XV, p. 375-381.
56. *Ibid.*, première partie, chap. XIV, p. 380.
57. *Ibid.*, première partie, chap. XV, p. 381-382.
58. *Deontology*, I, 3, p. 131.
59. Bentham prône donc un utilitarisme subjectiviste dans la mesure où il ne statue pas sur la qualité relative des plaisirs inoffensifs. Cependant, il est également objectiviste dans la mesure où il ne considère pas que n'importe quel type de recherche du bonheur est légitime : il y a des normes sociales qui définissent l'utile indépendamment des préférences effectives. Les buts que la législation doit viser ne relèvent pas du choix individuel. Les électeurs de la démocratie utilitariste ne sont pas appelés à statuer sur les conditions du bonheur collectif, mais celles-ci sont définies par rapport à des propriétés de la nature humaine établies expérimentalement.
60. Remarquons que pour Bentham, en raison des caractéristiques psychologiques communes à l'espèce humaine, certains biens (sécurité, égalité, abondance, subsistance) sont les conditions nécessaires de tout bonheur et doivent à ce titre être les quatre objectifs fondamentaux de la législation.
61. Voir la note de C. Audard et P. Thierry dans *L'Utilitarisme* de Mill, Paris, 1998, p. 88 : « Mill partage la conception aristotélicienne du bonheur comme composé de divers éléments à la différence de Bentham ». Nous pensons qu'en affirmant que le bonheur n'est pas un agrégat indifférencié, Mill professe une doctrine qui n'est pas radicalement différente de celle de son prédécesseur. Il écrit : « Les éléments du bonheur (*the ingredients of happiness*) sont très variés et chacun d'entre eux est désirable en soi et pas seulement comme une partie qui vient grossir un agrégat. Le principe d'utilité ne veut pas dire qu'un plaisir donné, comme par exemple la musique, ou une absence de douleur, comme la santé, doivent être considérés comme des moyens d'atteindre une réalité collective (*a collective something*) appelée bonheur et doivent être désirés pour cette raison. Ils sont désirables et désirés en eux-mêmes et pour eux-mêmes ; ils ne sont pas seulement des moyens, ils sont des parties de la fin » (*L'Utilitarisme*, p. 88). Bentham pense lui aussi que le plaisir est une fin en soi ; de cela, il conclut que plus on accumule de plaisirs, plus on est heureux. Cela ne signifie cependant pas que le plaisir ne soit qu'un moyen. Dire cela équivaldrait à considérer le bonheur comme une pomme faite de coings (*Deontology*, I, 4, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 134).
62. Par exemple dans la *Deontology*, I, 14, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 187, et dans *Logical Arrangements, or instruments of invention and discovery*, in *Works*, éd. Bowring, vol. III, p. 286.
63. Dans son *Bentham*, Londres, 1984, p. 149, R. Harrison affirme même que notre auteur s'intéressait plus à la qualité qu'à la quantité, comme en témoigne son intérêt pour les sciences classificatrices que sont la botanique et la chimie. Dans le même ordre d'idées, Wesley C. Mitchell avait dit dans son article « Bentham's Felicific Calculus » que notre auteur se servait du calcul des plaisirs dans un but classificateur, en prenant davantage modèle sur la botanique systématique de Linné que sur la mécanique céleste de Newton (voir *Political Science Quarterly*, vol. XXXIII (2), Juin 1918, p. 161-183, reproduit dans *Pioneers in Economics*, vol. XIII, éd. M. Blaug, Londres, 1991 et dans *Jeremy Bentham : Ten Critical Essays*, éd. B. Parekh, Londres, 1974).
64. Remarquons tout de même que dans les circonstances habituelles l'alternative que nous venons d'imaginer ne se présente pas, parce que la sûreté des biens et des personnes est la condition nécessaire de la prospérité économique.
65. Peut-être même la question ne mérite-t-elle pas d'être posée et l'opposition entre utilitarisme de la qualité et utilitarisme de la quantité n'est-elle qu'un faux débat, comme l'affirme J.-P. Cléro dans « L'utilitarisme contemporain, une théorie générale des valeurs », *Cités*, n°10, 2002, p. 31.

66. Voir par exemple *Deontology*, I, 19, *Collected Works*, éd. A. Goldworth, p. 219 : « Le monde a eu il y a quelques temps le Linné de l'histoire naturelle. Le Linné de l'éthique est encore à venir ».
67. *Ibid.*, p. 239.
68. *Ibid.*, p. 239.
69. Bentham condamne les critiques d'art en ces termes : « En noircissant tout, et en exagérant tout (car ils n'existent que par l'exagération), ils trompent le jugement de leurs lecteurs : ils confondent, en les couvrant de leur venin, les amusements innocents, les excentricités grotesques, les transgressions vénielles et les crimes. Leur but est d'effacer toutes les lignes de démarcation, toutes les distinctions essentielles que la philosophie et la législation ont eu tant de peine à tracer » (*Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 255).
70. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 254.
71. Remarquons que dans l'*Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Bentham affirme que les hommes ne sont pas tous sensibles aux mêmes sortes de plaisirs : la tendance (*bias*), ou la qualité, de la sensibilité, varie d'un individu à l'autre (chap. VI, § 3, p. 51). Dans ces conditions, il semble tout à fait absurde de définir des normes indiquant quels plaisirs on doit ressentir. Nous verrons néanmoins qu'il est souhaitable de modifier la qualité de la sensibilité d'un individu lorsqu'il y a un enjeu moral à la clé (ainsi, il convient de décourager la recherche des plaisirs qui ne s'obtiennent qu'aux dépens d'autrui, comme par exemple le plaisir de voler ou de tuer).
72. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 254.
73. *Essai sur Bentham* (1838), trad. P. Thierry, Paris, 1998, p. 240. CITER*
74. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 253.
75. *Ibid.*
76. *The game of push-pin* : ce petit jeu d'adresse n'ayant pas d'équivalent exact en français, nous reprenons la traduction de *push-pin* par osselets, proposée par P. Thierry dans sa traduction de l'*Essai sur Bentham*.
77. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 253-254. Bentham pense que la poésie constitue une utilisation perverse du langage : elle le détourne de sa finalité en jouant sur les significations, favorisant l'outrance verbale et la confusion des valeurs. Ses procédés vont à l'encontre de l'effort de clarté et d'intelligibilité caractéristique de l'esprit des Lumières. Pour Bentham, seul un discours clair peut dissiper les idées fausses qui font le lit de l'oppression morale et politique. À ce sujet, voir *L'Utilitarisme*, trad. C. Audard, Paris, 1998, p. 241.
78. *Essai sur Bentham*, p. 240.
79. L'absurdité de ces deux contresens possibles est signalée par J. S. Mill dans *L'Utilitarisme* (p. 29-30). Voir aussi p. 240 : « Beaucoup a été dit, et souvent sans fondement, sur son mépris pour les plaisirs de l'imagination et des beaux-arts. La musique a toujours été son délassement favori et il était si loin de mépriser la peinture, la sculpture et tous ces arts qui font appel au plaisir de l'œil qu'il les a parfois considérés comme des moyens en vue de fins sociales plus importantes ».
80. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 254.
81. *Rationale of Reward*, livre III, chap. I, *Works*, éd. Bowring, vol. II, p. 255.
82. *Ibid.*, livre III, chap. II, p. 256.
83. *Ibid.*, livre III, chap. II, p. 256.
84. *Ibid.*, livre III, chap. I, p. 255.
85. *Ibid.*, p. 203.
86. Dans le même esprit, Locke affirme que le pouvoir doit laisser les hommes libres de penser ce qu'ils veulent lorsque les réponses aux questions qu'ils agitent n'ont aucune conséquence pratique : « D'abord les opinions purement spéculatives, telles que la croyance à la Trinité, au purgatoire, à la transsubstantiation, au règne personnel du Christ sur la terre, etc. Il apparaît qu'en cela, tout homme possède une liberté sans limites, puisque les pures spéculations n'affectent en rien mes rapports avec les autres hommes ; comme elles n'ont aucune influence

sur mes actions en tant que je suis membre de la société, [...] elles ne peuvent en aucune manière causer de troubles dans l'État, ni être d'aucun inconvénient pour mes voisins ; par conséquent, elles ne sont pas du tout de la compétence du magistrat » (*Essai sur la tolérance*, trad. J.-F. Spitz, p. 107).

87. Voir J. S. Mill, *De la liberté* (1859), introduction, trad. L. Lenglet, Gallimard, 1990, p. 78-79.

88. Rousseau, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, Deuxième dialogue, in *Œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, p. 806-807.

RÉSUMÉS

This paper suggests an alternative view to the usual interpretation of Bentham's psychological theory. After Mill's comments on his thought, it is often argued that Bentham failed to understand the complex nature of the human heart, but in his attempt to make an exhaustive classification of pleasures and pains, he actually was faced with a major epistemological problem which is not solved by Mill's criticism. Far from being insensitive to quality, Bentham carefully distinguished different kinds of perceptions, so as to define the ends of legislation, and guide public action. His typology was to be used as a tool in redress policies, which means that he did not view happiness as a homogeneous aggregate which could be composed of any sort of perceptions. The reason why he did not grant literature and arts a higher intrinsic value than other kinds of amusements, is that he was only interested in the possible consequences of men's actions and preferences, and hence thought that the legislator and the moralist were not entitled to pass judgment on harmless occupations, but had to confine themselves to forming a general frame inside which private individuals were to be left free to pursue their own ends, provided they did not hurt others. Thus, Bentham's scepticism in the field of aesthetics provides grounds for toleration and is, as such, politically interesting

AUTEUR

MARIE-LAURE LEROY

Centre Bentham